



Ville
MANSLE-LES-FONTAINES

Envoyé en préfecture le 08/06/2026 Reçu
en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/09/2026

ID : 016-200099455-20260605-DE2026_06_009-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANSLE-LES-FONTAINES

Séance du vendredi 05 juin 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Christian CROIZARD.

Nombre de membres en exercice : 23

Membres présents : 18 Christian CROIZARD, Nathanaël CHADOUTEAU, Jonathan CHARRIAUD, Marie-Danièle THURU, Marie-Claude LEMAIRE, Didier BEAULIEU, Pascal LABRUNIE, Christian BARBANCHON, Sylvie HERRMAN, Gaëtan BERREHOUC, Eric GOURDON, Martine LANDIER, Jean-Christophe BORDAS, Anne PELLISSIER, Marie FRANCESCONI, Helena RIFFAUD, Jimmy HENTRY et Matthieu ARVENNE.

Absents représentés : 3 Lyonel SEGEARD représenté par Christian CROIZARD, Renée ZAJAC représentée par Eric GOURDON, Bérangère ROQUET représentée par Marie-Danièle THURU. Héloïse FELIX représentée par Marie FRANCESCONI (n'a pas participé au vote)

Absents et Excusés : 1 Stéphanie MASSIA

Membres votants : 21

Date de la convocation : 01/06/2026

Secrétaire de séance : Jonathan CHARRIAUD

Délibération dûment publiée sur www.manslelesfontaines.fr en vertu du Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

DE2026_06_009

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Conformément au décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux des communes de moins de 9000 habitants sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

A cet effet, et en application des dispositions de la circulaire ministérielle NOR/INTP/2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi qu'à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, l'arrêté fixe pour la commune, le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs. Pour la commune de MANSLE-LES-FONTAINES, le nombre de délégués est de 7 et 4 suppléants.

M. le Maire rappelle que le mode d'élection est le scrutin de liste à la parité alternative à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

M. le Maire informe qu'il n'y a qu'une déclaration de candidature déposée au préalable selon les caractéristiques demandées au paragraphe 5.1.3, page 20 de la circulaire NOR/INTP/2611651C.

Liste Ensemble Mansle-les-Fontaines

1. CROIZARD Christian
2. THURU Marie-Danièle
3. CHADOUTEAU Nathanaël
4. LEMAIRE Marie-Claude
5. CHARRIAUD Jonathan
6. FRANCESCONI Marie
7. BORDAS Jean-Christophe
8. LANDIER Martine
9. LABRUNIE Pascal
10. HERRMAN Sylvie
11. BARBANCHON Christian

Conformément à l'article R.133 du code électoral, le bureau est présidé par le Maire et comprend un secrétaire et les deux conseillers municipaux présents les plus âgés et les deux conseillers municipaux présents les plus jeunes. Le bureau est donc composé comme suit :

- Président : Christian CROIZARD
- Secrétaire : Jonathan CHARRIAUD
- Conseillers les plus âgés : Marie-Claude LEMAIRE et Sylvie HERRMAN
- Conseillers les plus jeunes : Marie FRANCESCONI et Nathanaël CHADOUTEAU

Résultat de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	21
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	21
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	18

Nom de la liste ou du candidat tête de liste (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Ensemble Mansle-les-Fontaines	18	7	4

N° d'ordre	Civilité	Noms	Prénoms	Dates de naissance	Lieux de naissance	adresses
1	M.	CROIZARD	Christian	22/01/1951	AUNAC-SUR-CHARENTE (16)	10 rue des 3 Villages 16460 ST CIERES
2	Mme	THURU	Marie-Danièle	15/06/1956	BRUAY-EN-ARTOIS (62)	11 rue des Martinets 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
3	M.	CHADOUTEAU	Nathanaël	06/03/1996	TECUN UMAN (GUATEMALA)	8 rue Font du Côteau 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
4	Mme	LEMAIRE	Marie-Claude	26/02/1948	SAINT-FLORENT (30)	19 rue des Bouviers 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
5	M.	CHARRIAUD	Jonathan	24/10/1987	ANGOULEME (16)	39 rue Grande 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
6	Mme	FRANCESCONI	Marie	22/01/1984	RUFFEC (16)	15 rue des Beaux Peux 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
7	M.	BORDAS	Jean-Christophe	23/10/1975	ANGOULEME (16)	49 rue Grange du Chapitre 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
8	Mme	LANDIER	Martine	18/04/1973	RUFFEC (16)	6 rue des Ecoles 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
9	M.	LABRUNIE	Pascal	08/01/1958	CELLEFROUIN (16)	9 rue des Ecureuils 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
10	Mme	HERRMAN	Sylvie	02/03/1953	HERICOURT (70)	31 rue Alfred Renolleau 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
11	M.	BARBANCHON	Christian	08/09/1958	MANSLE (16)	3 rue Forme du Soulier 16230 MANSLE-LES-FONTAINES

Envoyé en préfecture le 08/06/2026 Reçu
en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/09/2026

ID : 016-200099455-20260605-DE2026_06_009-DE

SLO

Pour copie conforme,
Le Maire de Mansle-les-Fontaines, Christian
CROIZARD

